

était très utile comme fondant dans la fabrication d'acier de haute qualité dont le besoin est urgent. Le régisseur des métaux a eu connaissance de ces propriétés et tenait à ce qu'elles fussent exploitées. L'honorable député de Hastings-Peterborough prétend que le Gouvernement aurait dû prendre ces concessions à son compte. Supposons que nous l'ayons fait, que nous aurait-il fallu payer? Nous ne pouvions les prendre pour rien. En tout cas, je puis donner à l'honorable député l'assurance que le Gouvernement, malgré tous les péchés qu'on lui attribue...

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Et ils sont nombreux.

L'hon. M. CRERAR: Je le conteste. Je ne crois pas que l'honorable député de Hastings-Peterborough prétende que l'Etat doit reprendre ces concessions sans verser d'indemnité. Si nous ne pouvions nous entendre sur un prix, nous devrions recourir à la Cour de l'Echiquier qui en ferait l'évaluation. Il faudrait ensuite acheter les concessions et nous les aurions sur les bras et les exploiterions comme entreprise d'Etat. C'est ce que prétend l'honorable député de Hastings-Peterborough. Mais si nous avons agi ainsi, un de nos premiers critiques eut été l'honorable député de Davenport et je l'aurais approuvé.

M. MacNICOL: Je suis contre l'exploitation industrielle par l'Etat.

L'hon. M. CRERAR: Passons aux points essentiels. Il fallait, et vite, du spath fluor. Nous avons signé un accord avec les propriétaires. Ils ne savaient pas ce qu'ils en retireraient. Si la guerre ne durait qu'un ou deux ans, ils subiraient certainement des pertes, laissés à eux-mêmes. Mais ils manquaient de capital. Même s'ils en avaient eu, ils n'auraient pas voulu courir les risques, dans les circonstances. De l'avis donc des techniciens du ministère, nous sommes convenus de leur garantir tant par tonne de spath fluor extraite. Il ne serait guère raisonnable de prétendre que les propriétaires des terrains n'auraient dû rien recevoir. Les gisements risquaient d'être épuisés avant le remboursement des avances. C'est à la demande de l'Etat qu'ils ont signé cette entente. Non seulement les propriétaires des terrains miniers mais encore plusieurs autres firmes engagées dans tout le pays à d'autres entreprises commerciales ont coopéré sous ce rapport, comme peut en témoigner le ministre des Munitions et approvisionnements.

M. KNOWLES: Il a accepté plusieurs de ces gisements.

L'hon. M. CRERAR: Si la guerre dure encore un ou deux ans, nous serons remboursés pourvu que les gisements ne s'épuisent pas. Entre temps, toutes les valeurs tangibles sont nanties, et la proposition est l'une de celles que je ne crains pas de défendre ici ou ailleurs.

M. WHITE: Le ministre a bonne confiance dans cette transaction, mais l'an prochain, lorsque les crédits de guerre de son ministère reviendront à l'étude, il sera intéressant d'établir quelles auront été les pertes.

L'hon. M. CRERAR: Il peut y avoir pertes, je ne le nie pas.

M. WHITE: J'ai quelques renseignements à demander sur les contrats signés avec ces compagnies. Les termes sont-ils chaque fois les mêmes? S'agit-il invariablement d'un remboursement à raison de \$3 la tonne? Un contrat ne porte-t-il pas que le produit total de la vente de spath doit être affecté à l'amortissement de l'avance, une fois les dépenses d'exploitation acquittées?

L'hon. M. CRERAR: On me dit que les contrats sont tous identiques, celui de la compagnie Reliance excepté. Dans ce dernier cas l'avance a été consentie d'abord, et les conditions de remboursement furent les mêmes que pour les autres contrats. Plus tard, la compagnie a demandé une nouvelle avance et le taux de remboursement a été fixé plus haut.

M. WHITE: Qu'entend le ministre par taux de remboursement fixé plus haut? La Reliance doit-elle, en plus d'un montant fixe par tonne, rembourser les bénéfices réalisés de la vente de spath, déduction faite des frais d'exploitation, ou bien le ministère ne reçoit-il que tant par tonne?

L'hon. M. CRERAR: On me dit qu'après la deuxième avance, la somme devait être remboursée à raison de \$5 par tonne de spath fluor extrait.

M. WHITE: Est-ce là tout ce que la Reliance doit payer relativement à la deuxième avance?

L'hon. M. CRERAR: C'est ce qu'on me dit.

M. DIEFENBAKER: Je désire poser certaines questions intéressant le pays tout entier, à propos de ce crédit. D'après le rapport du ministère pour l'année terminée le 31 mars 1943, une somme de \$325,000 a été dépensée au cours de l'année précédente pour des prêts à des exploitants de mines, entreprises de prospection effectuées sous la surveillance du gouvernement fédéral ou provincial, l'achat de